



Avis à la population d'Echarlens

Administration

Tél : 026 915.20.20

Fax : 026 915.36.20

email : commune@echarlens.ch

N'oubliez pas notre site internet (www.echarlens.ch) par lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles et liées à notre commune.

Horaire de l'administration communale

Lundi après-midi	14h.00 à 18h.00
Mercredi matin	8h.00 à 12h.00
Vendredi après-midi	14h.00 à 17h.00

L'Administration communale sera fermée **du 2 au 15 août 2010**. Nous vous prions, dès lors, de prendre toutes vos dispositions pour l'établissement des cartes d'identité.

Suite au départ de Mme Myriam Brêchet, nous avons le plaisir de vous informer que Mme Patricia Gremion, domiciliée « En Bocherens » à Echarlens, assurera le poste de caissière communale à partir du 1^{er} avril 2010.

Assemblée communale

- La prochaine assemblée communale est fixée le **5 mai 2010 à 20h00**.
- Nous attirons votre attention qu'en raison des travaux de rénovation du bâtiment de la Croix-Verte, cette assemblée n'aura pas lieu à la salle du Restaurant mais dans une salle du Bâtiment Shalom à Echarlens.

Facturation de l'épuration

Nous vous informons, d'ores et déjà, que votre prochaine facture de l'épuration pour la période, du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, sera soumise à la TVA de 7,6 %. Celle-ci vous parviendra d'ici la fin de l'année.

Enfant jusqu'à leur 3^{ème} année

La Commune offre aux parents des enfants jusqu'à leur 3^{ème} année, des sacs à poubelles consignés. Aussi, nous vous invitons à venir les retirer au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Ramassage des déchets urbains

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés peuvent être déposés aux endroits désignés avant 16h00 le jeudi (veille du ramassage).

Nous vous informons toutefois que, pour les urgences, deux containers sont à votre disposition à la déchetterie pour déposer les sacs à poubelles officiels (sacs rouges).

Ouverture de la déchetterie

HORAIRE D'ETE du 1 ^{er} mai au 31 octobre		HORAIRE D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 30 avril	
Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h00 à 20h00 Samedi de 10h00 à 12h00	Mardi de 17h00 à 19h00 Samedi de 10h00 à 12h00		

Dépôt des branches

Conformément à l'annonce parue dans le tout-ménage d'octobre 2009, nous vous rappelons que le Conseil communal a décidé de déplacer le dépôt des branches près du stand de tir sur la parcelle Art. RF 154 située à « La Tourbière ». (Le site internet vous présente l'endroit exact du dépôt en question).

Contrairement au site actuel, l'endroit sera fermé et les heures d'ouverture calquées sur celles de la déchetterie. L'entrée en fonction du nouveau site est fixée **au 1^{er} mai 2010**.

Ladite décision est consécutive au fait que le dépôt actuel n'est pas autorisé par le Service de la forêt et de la faune.

Elimination des déchets

- Conformément à la loi sur la protection de l'environnement, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet. (installation d'incinération des déchets).
- Dans certaines conditions, des exceptions sont possibles pour des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins. L'incinération est cependant interdite lorsque les déchets naturels ne sont pas assez secs et que leur combustion produit de la fumée.
- Le Service de l'environnement peut toutefois autoriser dans certains cas l'incinération de déchets naturels qui ne sont pas suffisamment secs, en particulier pour des raisons phytosanitaires ou de sécurité.

Agriculture – Préposé local

Suite à la démission de M. Patrice Gremaud en tant que préposé local de l'agriculture, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a nommé un nouveau responsable ainsi que son suppléant. Il s'agit de :

- M. Jean-Philippe Yerly, a été nommé préposé local de l'agriculture
- M. Nicolas Savoy a été nommé suppléant du préposé local de l'agriculture.

Bâtiment de la « Croix-Verte »

- Dans le cadre des travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de la Croix-Verte et suite à l'approbation du crédit d'investissement par l'assemblée communale du 11 décembre 2008, nous vous informons que les travaux vont débuter le 19 avril 2010 pour se terminer le 31 juillet 2010.
- Durant cette période, un débit de boissons accompagné d'une restauration simple continuera à être assuré dans la salle des sociétés par Monsieur et Madame Christian et Brigitte Bussard, tenanciers.
- La réouverture du restaurant est prévue le 11 août 2010.

Carrefour de la « Croix-Rouge »

- A la suite de la mise en consultation publique de l'aménagement du carrefour de la Croix-Rouge qui a eu lieu du 22 janvier au 22 février 2010, la procédure suit son cours.
- Il est prévu que les travaux débutent le 15 juin 2010 pour se terminer au début 2011.

- Le Conseil communal tient, d'ores et déjà, à vous remercier pour votre compréhension et votre patience pour tous les désagréments que ces travaux vont engendrer.

Rentrée scolaire 2010-2011 – école enfantine

- Comme vous le savez sans doute, 2009 a été l'année d'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine dans le canton de Fribourg. Les communes ont toutefois jusqu'en 2013 pour mettre en œuvre cette nouvelle disposition. La 2^{ème} année d'école enfantine sera introduite dans notre cercle scolaire dès que nous disposerons des locaux supplémentaires nécessaires.
- Dans l'intervalle, c'est toujours l'ancienne loi et les anciens règlements scolaires qui s'appliquent. Cela signifie en particulier que l'âge du début de la scolarité primaire est toujours fixé à 6 ans révolus au 30 avril, respectivement à 5 ans révolus pour l'entrée à l'école enfantine.
- Aussi, à fin août 2010, les enfants nés entre le 1er mai 2004 et 30 avril 2005 vont commencer leur vie scolaire.
- Les parents des enfants concernés ont été avertis personnellement.
- Au cas où vous n'auriez pas été contactés, nous vous prions de bien vouloir vous adresser, dans les meilleurs délais, au secrétariat communal afin de procéder aux démarches administratives utiles à l'inscription de votre enfant.
- Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Sécurité dans les bus scolaires

- Suite à diverses questions et remarques au sujet des nouvelles normes concernant la sécurité routière des enfants qui entrent en vigueur au 1^{er} avril 2010, nous vous informons que les bus scolaires actuellement en circulation sont régulièrement expertisés et qu'ils sont conformes aux prescriptions émises par le Responsable des transports scolaires de l'Etat de Fribourg.
- En effet, contrairement aux sièges des véhicules automobiles privés, les sièges des bus scolaires sont adaptés à la taille des enfants. Ils sont équipés de ceintures de sécurité et ne nécessitent pas l'installation de rehausseurs.

Le Conseil communal

Mars 2010